

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Josiane CHOPIS, Maire d'ANZEX, le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes.

PRESENTS : Mesdames Charney, Chevalier, Chopis et Costes,
Messieurs Barat, Baudas, Dubourg, Garin et Kremer.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Betous,

POUVOIR : néant,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Kremer,

DATE DE LA CONVOCAION : le 01 Juin 2023

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Désignation des délégués (titulaire et suppléants) aux élections sénatoriales,
- ❖ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet,
- ❖ Demande de subventions,
- ❖ Questions diverses

**DESIGNATION DES DELEGUES (TITULAIRE ET SUPPLEANTS) AUX ELECTIONS
SENATORIALES** :

Madame Le Maire dénombre la présence de 9 conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Après la mise en place du bureau électoral, Madame Le Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués, suivant les formalités légales en vigueur.

Madame le Maire, présidente, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement, à l'unanimité,

- Mme Josiane Chopis est nommée titulaire
- Mme Chevalier, Mr Barat et Mr Dubourg deviennent suppléants.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (4 H
HEBDOMADAIRE) – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS** :

∞ Délibération n° 16/09 06/2023 ∞

Madame Le Maire rappelle que, conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes, etc.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 juillet 2019,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (4h/semaine) devant l'évolution croissante des tâches administratives,

Madame Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint administratif non complet (4h/semaine) à compter du 01/09/2023,
- D'adopter, au 01/09/2023, le tableau des emplois suivant :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 2° classe	B	1		16 h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	16 h
Adjoint administratif	C	1		4 h
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	1		8 h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	8 h
Adjoint technique	C	1	1	5 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ D'adopter les propositions de Madame Le Maire,
- ✓ D'adopter le tableau des emplois comme ci-dessus énoncé,
- ✓ D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

L'association faunes et flores de Tonneins sollicite une subvention.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas donner suite.

QUESTIONS DIVERSES

Un nouveau point de collecte, de tri de déchets, est envisagé au Lanot, à gauche du stade

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Durant cette séance, la délibération 16/09 06/2023 a été prise.